



CONSULTATION des adhérents sur l'adhésion de la FSU à la Confédération Internationale des Syndicats

Section Académique de
Lille

Le congrès FSU de Marseille a décidé de consulter l'ensemble des syndiqués sur l'adhésion éventuelle de la FSU à la CSI. Dans ce cadre, la section académique du SNES de Lille publie ce 4 pages pour présenter la CSI, rappeler les étapes du débat syndical sur cette question et publier des contributions.

Qu'est ce que la CSI ?

La CSI (Confédération Syndicale Internationale) a été fondée le 1^{er} novembre 2006 suite à la dissolution de deux grandes confédérations syndicales internationales, la CISL (Confédération Internationale des Syndicats Libres créée pendant la guerre froide par les syndicats américains) et la CMT (Confédération Mondiale du Travail d'obédience chrétienne). Elle est dirigée par l'Anglais Guy Ryder, ancien secrétaire général de la CISL et regroupe plus de 300 organisations syndicales présentes dans 153 pays. La branche européenne de la CSI a été mise en place le 19 mars 2007 et s'appelle le CRPE (conseil régional paneuropéen) ; elle est dirigée par John Monks, le secrétaire général de la CES (Confédération Européenne des Syndicats). Pour la France, CFDT, CFTC, FO et la CGT ont adhéré à la CSI.

Dans ses statuts, la CSI s'engage à défendre les droits et intérêts des travailleurs, assurer un développement économique et social équitable, promouvoir la démocratie, la paix, et les libertés individuelles. Elle juge que l'accès à un travail décent et à un développement juste et durable est indispensable. Ses principaux domaines d'action sont : -les droits syndicaux et les droits humains – l'économie, la société et le lieu de travail – l'égalité et la non-discrimination – la solidarité internationale. Il existe une autre confédération syndicale mondiale, la FSM (Fédération Syndicale Mondiale), proche du mouvement communiste, dont le but est de contribuer à l'émancipation des travailleurs par la lutte. Elle regroupe 230 organisations syndicales issues de 73 pays.

Les étapes du débat syndical sur la CSI.

1. Textes préparatoires au Congrès de Marseille (FSU)

Un premier texte, proposé dans le thème 4, présente la CSI comme quelque chose de nouveau. Ce même texte constate que « l'isolement syndical international de la FSU » n'a « pas d'issue » et présente l'entrée de la FSU dans la CSI comme le moyen de rejoindre des organisations qui « reçoivent bien les orientations de la FSU » et qui y sont déjà.

A l'exception d'un texte publié dans la revue Ecole Emancipée, rien n'est dit sur les premiers contacts qui ont déjà été pris par G. Aschieri avec Guy Ryder (secrétaire général de la CSI). Réunion à laquelle participait notamment Roger Ferrari (SNES).

2. Congrès SNES du Pas de Calais.

Le congrès SNES du Pas de Calais aborde cette question de l'adhésion à la CSI ; il réaffirme la nécessité de mener des actions syndicales internationales avec toutes les organisations en lutte et se prononce à l'unanimité moins 4 abstentions contre l'adhésion à la CSI.

3. Congrès FSU nord.

Le rapporteur propose un texte qui rappelle la volonté de la FSU de poursuivre une action syndicale internationale, mais met en avant l'indispensable consultation des syndiqués, le droit des organisations à maintenir leurs liens avec d'autres organisations comme la FSM, le respect des valeurs et principes de la FSU qui fondent **un syndicalisme de transformation sociale**, et l'ouverture sans exclusive de la CSI à toutes les organisations qui en feraient la demande. Conditions sans lesquelles l'entrée à la CSI ne pourrait se faire. Mandat voté à l'unanimité.

4.Congrès FSU du Pas de Calais.

Après un débat passionné, le **Congrès FSU Pas de Calais mandate sa délégation contre l'adhésion à la CSI à plus de 79%.**

5.Congrès national FSU de Marseille

Le texte des rapporteurs propose alors une adhésion immédiate à la CSI. Cependant, beaucoup de sections départementales sont pour un mandat d'étude et non une adhésion immédiate. La direction recule et retire « adhésion immédiate ». La nouvelle formulation du texte prévoit un débat avec les adhérents qui seront consultés si une décision est prise. Plusieurs sections départementales (dont celles du Nord et du Pas-de-Calais) et syndicats nationaux insistent alors pour que la consultation des syndiqués soit faite avant la décision d'adhésion, avec l'argument que l'on ne doit pas prendre d'abord une décision et demander seulement ensuite l'avis des syndiqués. Cette proposition n'est pas retenue. Le texte des rapporteurs est mis au vote : le paragraphe sur la CSI n'obtient que 69, 72%, le texte des rapporteurs est donc rejeté. (il faut 70% pour adopter une décision dans un congrès FSU).

Gerard Aschieri vient alors au secours des rapporteurs et propose de revoir la formulation : la nouvelle proposition est d'informer les syndiqués au préalable, puis de les consulter par vote individuel et éventuellement d'entamer un processus d'adhésion si le résultat du vote le permet. Cependant, tout doit être fait pour début juin. Ce qui explique que la consultation soit précipitée et le débat peu approfondi. Cette proposition est acceptée. Une demande est faite qu'une publication soit prévue afin que toutes les opinions puissent s'exprimer à égalité. Cette demande est rejetée, avec l'argument qu'il ne faut pas dépenser les moyens de la fédération sans réfléchir. Depuis, la FSU a quand même organisé une publication avec des contributions des tendances.

6.Congrès académique du SNES d'Arras.

Se tenant après le congrès de la FSU à Marseille, le congrès académique se donne un mandat à l'unanimité : ***le congrès national du SNES de Clermont-Ferrand ne doit pas donner d'indication de vote, car la consultation des syndiqués est en cours.*** Un responsable national, présent au congrès affirme d'ailleurs qu'il n'y aura pas à Clermont-Ferrand de texte sur l'adhésion à la CSI proposé par les rapporteurs. Par prudence, cependant, **le congrès d'Arras décide de se mandater au cas où un texte serait tout de même proposé et prend clairement position contre l'adhésion à la CSI par 52 voix contre 10 voix.**

7.Congrès National du SNES

Les rapporteurs nationaux proposent un texte orienté, pour l'adhésion à la CSI, indiquant notamment que « le congrès de Clermont-Ferrand soutient l'adhésion de la FSU à la CSI. » Plusieurs académies déposent alors un amendement refusant que le SNES donne une consigne de vote.

C'est cette proposition qui est retenue dans un vote par mandat (selon le nombre des adhérents de chaque académie) avec 53,8 % de pour et 46,2% de contre.

Contre l'avis des rapporteurs et devant la diversité des opinions qui s'expriment sur ce sujet, le SNES ne donnera donc pas de consigne de vote sur l'adhésion à la CSI.

La section académique a jugé essentiel de diffuser l'information à l'ensemble des syndiqués et de contribuer à éclairer le débat ; c'est la raison de ce quatre pages spécial CSI. Le secrétariat académique a jugé que sur cette question fondamentale, une participation massive au vote est nécessaire.